

NOTE D'INFORMATION AUX PORTEURS DE PART DU FCP IDP EQUILIBRE PLUS ISIN : PART R FR001400G7J3, PART I FR001400G7K1

Paris, le 28 août 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) IDP Equilibre Plus géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet d'importantes modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, la limite d'investissement en titres vifs actions (25%) va être supprimée, permettant ainsi à votre FCP d'investir l'intégralité de la poche actions en titres vifs sans pour autant modifier les limites d'exposition existantes aux marchés actions (0 à 70% de l'actif net).

A noter que ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Veuillez vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **30 août 2023**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif¹, le SRI de votre FCP n'est pas impacté par ces modifications



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Régime juridique et politique d'investissement	AVANT	APRES
Stratégie d'investissement	Le FCP sera investi en titres vifs et/ou contrats financiers correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indicateur de référence. Ainsi, l'exposition actions sera générée directement à hauteur de 25% maximum de l'actif net et indirectement via le recours à des contrats financiers et titres intégrant des dérivés autorisés en application du présent prospectus.	Le FCP sera investi en titres vifs et/ou contrats financiers correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indicateur de référence. Ainsi, l'exposition actions sera générée directement en titres vifs et indirectement via le recours à des contrats financiers et titres intégrant des dérivés autorisés en application du présent prospectus.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET

Directeur Général

Directeur de l'Asset Management

